

VOTRE INSCRIPTION

Bail commercial et procédures collectives
Le sort du contrat de bail lors de la défaillance
de l'une des parties

Venez à deux !

-50%
de réduction
pour le second
participant !

COMMENT S'INSCRIRE ?

COURRIER LexisNexis Formations
141, rue de Javel - 75747 Paris cedex 15

FAX 01 45 58 94 35

E-MAIL formations@lexisnexis.fr

INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE

0 811 466 446

Prix d'un appel local

LIEU DE FORMATION

LIEU Hôtel Le Meurice
228, rue de Rivoli - 75001 Paris

MÉTRO Tuileries - Concorde

PARKING Rue de Castiglione
Place Vendôme

FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de participation comprennent :
la formation, le dossier pédagogique et
la restauration.

RÈGLEMENT

- Ci-joint le règlement par chèque
bancaire à l'ordre de LEXISNEXIS
- Par virement à notre banque CIC SUD,
compte °30066 10947 0001 0002702 89
- Règlement à réception de la facture

SIGNATURE ET CACHET OBLIGATOIRE MG-10C015

PARIS

Mercredi 31 mars 2010

8h00 à 11h00

Tarif abonné LexisNexis : 439 €^{HT} (soit 525,04 €^{TTC})

Tarif non abonné : 539 €^{HT} (soit 644,64 €^{TTC})

A l'issue de la formation, une facture valant convention de formation et une attestation
de présence sont adressées au client.

MES COORDONNÉES (1^{er} participant)

MME MLE M. N° CLIENT (si vous le connaissez)

NOM / PRÉNOM

ÉTABLISSEMENT / SOCIÉTÉ

ADRESSE

CODE POSTAL

LOCALITÉ

VOTRE ACTIVITÉ

E-MAIL

TÉL

SIRET

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE

MES COORDONNÉES (2nd participant)

-50% de réduction soit 262,52 €^{TTC} (abonné) ou 322,32 €^{TTC} (non abonné)

MME MLE M. N° CLIENT (si même établissement)

NOM / PRÉNOM

E-MAIL

TÉL

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information
vous concernant.

CONDITIONS D'ANNULATIONS ET DE REMPLACEMENT

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée par écrit à LexisNexis et lui parvenir au
moins 10 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant
ou en cas d'absence du stagiaire, LexisNexis facturera à l'entreprise inscrite 100% du prix de la formation,
montant non imputable sur votre budget de formation. Les remplacements de participants sont admis
sous réserve d'appartenir à la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau stagiaire
doivent être confirmés par écrit à LexisNexis.

LexisNexis se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 10 jours avant le début de celle-ci, si
le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, LexisNexis s'engage
à prévenir immédiatement chaque stagiaire, par écrit. LexisNexis se réserve le droit de changer d'interven-
nant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

A propos de la prise en charge de votre formation : le Fonds Interprofessionnel de Formation des Pro-
fessionnels Libéraux accorde une prise en charge partielle d'une journée de formation par an aux avocats,
avoués, notaires, administrateurs judiciaires, huissiers de justice non salariés. La demande doit en être
faite, auprès du FIFPL, au minimum 15 jours avant la date de la formation : FIFPL Maison des Professions
libérales - 35-37, rue Vivienne - 75083 Paris cedex 02 - Tél. 01 55 80 50 00 - Fax 01 55 80 50 29

LexisNexis est enregistré sous le numéro 11 75 40593 75.

LexisNexis Formations

PARIS - MERCREDI 31 MARS 2010

Bail commercial et procédures collectives

Le sort du contrat de bail lors
de la défaillance de l'une des parties

Avec les interventions de
Marie-Laurence SAINTURAT
Marc SÉNÉCHAL

1 ATELIER



1 OUVRAGE LITEC
OFFERT
"CODE DES BAUX"

Maîtriser les enjeux des procédures
collectives sur le contrat de bail

Analyser la situation des cocontractants
de l'entreprise en difficultés

Bénéficier d'analyses pratiques et du
savoir-faire de spécialistes reconnus eu égard
à la législation, la doctrine et la jurisprudence



OFFERT AVEC VOTRE FORMATION

Votre dossier pédagogique



Le dossier pédagogique compile les principaux textes cités, les copies en texte intégral des décisions dont il sera question et de nombreux autres documents jugés particulièrement pertinents et utiles (extraits de fascicules du JurisClasseur, articles de revues, bibliographies...).
Il vous est remis en début de formation.



Votre ouvrage Litec offert "Code des baux"



› Bernard Saintourens, Jacques Lafond et Béatrice Vial-Pedroletti

Ce code, le seul à jour de la loi «MOLLE», réunit tous les textes relatifs aux baux d'habitation (baux du Code civil, loi de 1948, loi de 1986 et loi de 1989), aux baux professionnels et aux baux commerciaux. A jour de la loi « Boutin », cette 8^e édition est enrichie de nombreuses références jurisprudentielles et bibliographiques.
Il vous sera adressé après la formation.

POURQUOI PARTICIPER À UN ATELIER LEXISNEXIS ?

Un atelier LexisNexis est un concept de formation destiné à approfondir vos connaissances juridiques sur une thématique dont vous maîtrisez déjà les fondements.

- ✓ **Rencontrer et échanger avec des spécialistes reconnus**
- ✓ **Obtenir des réponses concrètes pour vos dossiers**
- ✓ **Être alerté sur les points clés à surveiller en priorité**
- ✓ **Développer votre réseau professionnel**
- ✓ **Valider efficacement vos heures de formation obligatoires**



MERCREDI 31 MARS 2010 À PARIS

Bail commercial et procédures collectives

8h00 : Accueil des participants autour d'un petit-déjeuner. Remise du dossier pédagogique.

Le droit des procédures collectives a connu récemment d'importantes réformes qui ont exercé une influence sur le régime du contrat de bail.

L'objet de cette matinée est de faire le bilan sur le contentieux considérable en ce domaine et les nombreuses questions que pose le sort du bail dans les procédures collectives.

Les créances nées du bail

- Problématique et analyse pratique
- Créances antérieures soumises à déclaration
- Créances postérieures
- La problématique de la compensation

Poursuite ou résiliation du bail

- La notion de bail en cours
- L'option entre poursuite et résiliation : débiteur preneur, débiteur bailleur
- La résiliation à l'initiative du bailleur pour infractions aux clauses du bail
- Qui opte suivant les régimes
- Objectifs de la poursuite

La cession de bail

- Les moyens d'action du bailleur
- Le transfert de propriété
- La garantie solidaire

La restitution

- Les conditions (forme et délai)
- Les conséquences (indemnité)

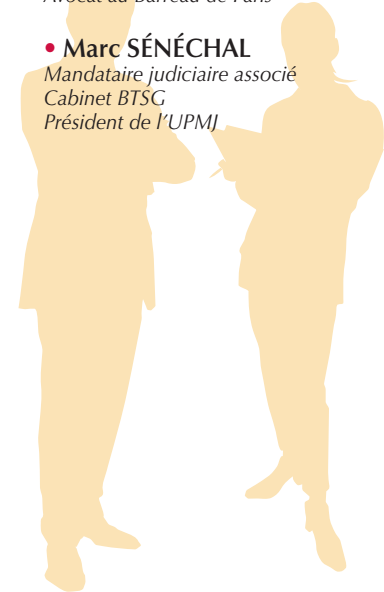
11h00 : Fin de l'atelier

INTERVENANTS

AVEC LES INTERVENTIONS DE

• **Marie-Laurence SAINTURAT**
SCP Guillemain Banide Sainturat,
Avocat au Barreau de Paris

• **Marc SÉNÉCHAL**
Mandataire judiciaire associé
Cabinet BTSC
Président de l'UPMJ



VOTRE LIEU DE FORMATION

L'Hôtel Le Meurice, une adresse emblématique - 228, rue de Rivoli -, au cœur de Paris, au pied du Louvre et du jardin des Tuileries, dispose d'équipements aussi modernes que confortables pour favoriser l'étude et les échanges.